



Facture reçue 7 ans après la prestation

Par **philipparis**, le **26/07/2008** à **08:49**

J'ai reçu une facture d'un géomètre que j'avais fait travailler il y a 7 ans lors de travaux effectué chez moi. Je n'avais jamais reçu la facture à l'époque et le dossier était depuis longtemps classé. J'ai reçu de sa part il y a 15 jours une demande de paiement. Le géomètre m'a écrit avoir fait le ménage chez lui et s'être rendu compte n'avoir jamais facturé la prestation datant de 2001. Suis-je légalement tenu de régler cette facture très tardive ? merci de votre aide

Par **superve**, le **26/07/2008** à **11:16**

Bonjour, Art 2272 code civil. Le géomètre est un professionnel, vous êtes un particulier, prescription biennale (2 ans). Même si vous devez cet argent, rien ne vous oblige à le payer. Cdt